

CONSTRUCTION

100 000 \$ et plus

Responsable de l'octroi du contrat (*règlement Délégation*)

- Cadre supérieur responsable du processus
et
- Approbation des instances

Processus préalable à l'appel d'offres (LCOP)

- Évaluation préalable, adéquate et rigoureuse des besoins (conserver un écrit)
- Devis détaillé, Régie et projet de contrat (conserver un écrit)
- S'assurer de
 - Transparence du processus
 - Traitement intègre et équitable des concurrents
 - Ouverture du marché
- Insérer au moins une clause favorisant l'achat québécois et responsable
- Insérer une clause de réserve sur l'octroi ou non du contrat
- Exiger des garanties de soumission et d'exécution si 500 000 \$ et plus

Processus préalable à l'appel d'offres (*règlement Délégation et politique Contrats*)

- Ouvrir un bon de commande pour tout contrat de 500 \$ et plus
- Collaboration avec le Service des ressources financières (SRF)
- Faire viser le contrat par le Secrétariat général (SG)
- Faire viser tout contrat contenant un droit d'auteur par le SG
- Faire approuver le contrat par le SRF
- Faire viser les documents d'appel d'offres (DAO) par le SG
- Faire autoriser les conditions particulières de l'appel d'offres par la dirigeante de l'organisme (DO)
(exemples : contrat de plus de 3 ans, soumissions d'une durée de plus de 45 jours, contrat avec des fournisseurs multiples, en alternance)

Processus d'appel d'offres (*politique Contrats*)

Appel d'offres public – Accorder un délai de 15 jours, 30 jours si 9 000 000 \$ et plus

- Publication de l'appel d'offres au Système électronique d'appel d'offres (SEAO)
- Possibilité d'octroyer un contrat de gré à gré, en présence de circonstances exceptionnelles
(exemples : présence d'une urgence, d'un fournisseur unique, d'une question confidentielle)

Processus d'octroi du contrat

- Ouverture publique des soumissions
- Analyse de l'admissibilité des soumissionnaires
- Analyse de la conformité des soumissions
- Analyse du prix, à savoir s'il est raisonnable (possibilité d'utiliser la clause de réserve, au besoin)
- Évaluation de la qualité du soumissionnaire et d'un prix rajusté (si un mode d'adjudication basé sur la qualité a été prédéterminé)
- Faire autoriser les conditions particulières du résultat de l'appel d'offres par la DO (Exemple : présence d'une seule soumission conforme)
- Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

Documents à produire avec la soumission, par le soumissionnaire

- Attestation de Revenu Québec
- Tout autre document exigé dans les DAO

Documents à produire avec le contrat, par la direction

- Évaluation du besoin
- Devis détaillé, Régie et projet de contrat
- DAO et soumissions reçues

Processus d'évaluation du rendement de l'entreprise

- Obligatoire en cas de rendement insatisfaisant

Processus de reddition de compte

- Publication des résultats au SEAO

Pour plus d'informations, contacter Hugo Jean au SRF.

Pour plus d'informations, consultez la liste des [décrets](#) et des [ententes](#) (liens à suivre) ou contacter Hugo Jean au SRF.